



LE MINISTRE

COMMUNIQUE

Conformément aux instructions de **S.E.M. Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire**, de procéder, dans le cadre du programme social du Gouvernement, à la baisse du tarif social de l'électricité de 20%, un arrêté interministériel a été pris le 02 Janvier 2019.

Cette mesure permettra à environ 850 000 familles, à faible revenus, abonnées au tarif Domestique social (5A), de bénéficier d'une **réduction de 20% du prix du kWh** de leur facture.

La mise en œuvre de cette réforme est effective à compter de la facturation du mois de janvier 2019.

Cette baisse de tarif s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'action sociale du Gouvernement envers les populations de la Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan le 14 Janvier 2019

Abdourahmane CISSE